

DELIBERATION N° 2024/056

Dénomination des voies de la Zone d'Aménagement Concerté de Panda, Zone d'Aménagement Concerté Dumbéa-sur-Mer section Cap Apogoti et section Baie d'Apogoti et Zone d'Aménagement Concerté du Centre Urbain de Koutio dite « Dumbéa Centre »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 14 mars 2024,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°37-2017/APS du 30 juin 2017 portant approbation du dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre Urbain de Koutio (CUK),

VU la délibération n°77-2021/APS du 20 octobre 2021 approuvant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa-Sur-Mer (DSM),

VU la délibération n°2-2023/APS du 16 février 2023 approuvant le dossier de réalisation modifié de la zone concerté (ZAC) PANDA,

VU la demande de la SECAL du 15 novembre 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/17 du 30 janvier 2024,

VU la commission municipale intitulée « développement durable du territoire », entendue en séance du 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :ARTICLE 1^{er} /

D'approuver la dénomination des voies situées dans la tranche 2-3.1 et l'extension de la ZAC PANDA comme suit :

Nom de rue	N° lot/axe	NIC	Section	Voie	Linéaire (ml)	Emprise (ml)
Rue des Charpentiers	515	446224-1469	PANDA	À prolonger	250	12,00
Boulevard de la Plaine d'Adam	500a	445224-8469	PANDA	À prolonger	625	17,00
Rue des Forgerons			PANDA	Tracé modifié		
Avenue des Soudeurs			PANDA	Tracé modifié		
Rue des Lamineurs			PANDA	Tracé modifié		
Rue des Prospecteurs			PANDA	Tracé modifié		
Rue des Mines	555	445223-1990	PANDA	À dénommer	138	10,50

D'approuver la dénomination des voies de la ZAC Dumbéa-sur-Mer section CAP APOGOTI et section BAIE D'APOGOTI comme suit :

Nom de rue	N° lot/axe	NIC	Section	Voie	Linéaire (ml)	Emprise (ml)
Avenue des Arrivées	79	445221-5912	CAP APOGOTI	À prolonger	532	19,50
Rue du Titania	AXE 130		CAP APOGOTI	À dénommer	487	14,00
Rue du Fantasy			CAP APOGOTI	À dénommer		
Rue de L'Arrogante	Axe 132		CAP APOGOTI	À dénommer		
Rue de La Dunkerquoise	AXE 131		CAP APOGOTI	À dénommer	83	11,00
Rue du Bucéphale	212	445222-3342	BAIE D'APOGOTI	À rattacher		
Rue de L'Océanien	271	445222-5152	BAIE D'APOGOTI	À dénommer	85	7,00

D'approuver la dénomination des voies de la ZAC Centre Urbain de Koutio section Cœur de Ville comme suit :

Nom de rue	N° lot/axe	NIC	Section	Voie	Linéaire (ml)	Emprise (ml)
Rue Théodore Monod	337 et 330	448220-9349 448220-7588	KOUTIO	À prolonger	497,72 et 103,89	15,00 et 15,98
Rue Tardy de Montravel	337 et 331	448220-9349 448220-9427	KOUTIO	À dénommer	10,25 et 49,28	10,00
Rue Bouquet de la Grye	337	448220-9349	KOUTIO	À dénommer	189,98	15,00

ARTICLE 2/

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible, à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative, pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr.

ARTICLE 3/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud, notifiée à la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 17 MARS 2024

Le secrétaire de séance,



Marielka LAUNAY

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
DDDP	-	1
PUBLICATION	-	1
PROVINCE SUD	-	1